

ELECTIONS REGIONALES

Les 5 propositions de l'UNICEM

L'Union nationale des industries de carrières et matériaux de constructions (UNICEM) présente ses 5 propositions à l'occasion des prochaines élections régionales des 6 et 13 décembre. Leur objectif ? Permettre de relancer une filière - durement touchée par la crise – qui, au moyen de ses 2 700 entreprises adhérentes, contribue au dynamisme économique local de l'ensemble des régions. Les 19 UNICEM régionales partent en campagne dès à présent, afin de rencontrer les candidats de leur région et leur demander de s'engager sur ces propositions, qui participent à la relance économique des territoires.

En amont du secteur de la construction, la filière des matériaux minéraux de construction représente une activité 100 % locale, qui extrait, transforme et met en œuvre des matériaux dans un rayon inférieur à 50 km. Soutenir la filière minérale, c'est la garantie de soutenir l'économie locale et les emplois qu'elle génère. C'est pourquoi l'UNICEM, dans le contexte des élections régionales, demande aux régions de :

→ Maintenir leurs dépenses d'investissement

Grands projets structurants, aménagements du quotidien, programmes de logement et d'accueil des populations... la région joue un rôle essentiel dans l'attractivité des territoires, pour les entreprises et pour les citoyens.

Le maintien des investissements des collectivités territoriales dans l'entretien et le développement des infrastructures (transport, eau, énergie, télécommunications) mais aussi dans la construction de logements et d'équipements publics (hôpitaux, établissements scolaires, etc.) est au cœur des revendications de l'UNICEM depuis plusieurs mois. Ces investissements, nécessaires à l'attractivité des régions et à la qualité de vie des citoyens, sont par ailleurs la clé de voute du dynamisme économique des régions.

→ Favoriser une commande publique responsable

Désireux de mieux partager les choix de leurs élus, les citoyens affirment de plus en plus leur vigilance sur l'affectation des fonds publics et leur impact sur l'emploi et l'économie locale. Pour l'UNICEM, la région se doit d'être le chef de file d'une commande publique responsable. Dans cette perspective, la fédération renouvelle ses propositions :

- **Appliquer plus systématiquement les critères environnementaux dans les marchés publics.** Aujourd'hui, seuls 6 % des marchés publics intègrent des clauses environnementales et, lorsque c'est le cas, elles comptent pour moins de 10 % dans la note finale. L'UNICEM demande aux pouvoirs publics de sensibiliser et former les acheteurs publics à une meilleure utilisation des possibilités offertes par le code des marchés publics, et de les inciter à introduire de telles clauses.
- **Calculer la valeur ajoutée globale des projets proposés.** L'UNICEM propose l'internalisation des coûts cachés afin de permettre à l'acheteur public de déterminer avec certitude les conséquences des options qui s'offrent à lui, notamment pour le budget public, et de sécuriser sa décision au regard du code des marchés publics, qui lui enjoint de choisir l'offre économiquement la plus avantageuse.
- **Introduire dans la commande publique le critère « économie circulaire ».** L'économie circulaire s'est récemment imposée dans le débat public comme un levier de la transition écologique dans un objectif de développement durable, permettant d'économiser les ressources et de favoriser le recyclage. L'économie circulaire permet également de promouvoir les boucles courtes et donc l'ancrage local et les activités de proximité. A l'heure où les activités économiques souffrent d'un manque de visibilité et d'une concurrence étrangère féroce et parfois déloyale, l'économie circulaire peut être un vecteur de relocalisation et un atout pour le développement économique local. L'UNICEM demande la prise en compte du critère « économie circulaire » dans les contrats publics, qu'ils soient ou non soumis au code des marchés publics.
- **de recourir plus généralement à l'allotissement.** Si le recours à l'allotissement est une clé d'accès des PME à la commande publique, c'est particulièrement vrai dans le cas des entreprises du secteur des matériaux minéraux de construction, dont 97% sont des PME, et 70% emploient moins de 10 salariés. L'UNICEM souhaite la mise en œuvre effective et rapide du principe de l'allotissement, consacré par l'ordonnance du 23 juillet sur les marchés publics. Identifier un lot pour les matériaux de construction permet en effet de faire accéder le secteur à la commande publique, et par ailleurs d'introduire pour les prescripteurs des critères environnementaux, sociaux, qualitatifs et relatifs à la performance dans leur sélection. Citons par exemple des Indications géographiques pour les pierres naturelles (granit breton, pierre de Bourgogne...) qui, reconnues dans les appels d'offres, permettront d'assurer l'origine et la qualité de ces produits.

→ Préserver un réseau ferroviaire de proximité

Le transport des matériaux de construction, parfaitement adapté au transport massifié, représente un fort potentiel de développement pour le transport ferroviaire. A la veille de la tenue à Paris de la COP 21, et alors que la France s'est fixée des objectifs ambitieux de réduction des gaz à effet de serre, il est essentiel de relancer le fret ferroviaire, dont la part de marché baisse depuis une vingtaine d'années. Dans ce contexte, l'UNICEM demande que :

- **le réseau capillaire de fret** (petits tronçons de lignes essentiels pour relier les sites industriels expéditeurs au réseau national) **soit maintenu,**
- **les entreprises deviennent des interlocuteurs privilégiés** aux côtés des régions dans le domaine des transports ferroviaires.

→ Garantir la simplification et la cohérence des politiques publiques

L'UNICEM demande que les nouveaux schémas régionaux de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et les schémas régionaux de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), issus de la loi NOTRe, soient l'occasion d'une plus grande cohérence des politiques publiques. Il arrive trop souvent que les plans et programmes d'aménagement ne prévoient pas leurs propres besoins en matériaux, voire s'opposent à l'installation des sites de production. Cette harmonisation va dans le sens d'une simplification et d'une plus grande lisibilité des règles, mais également de la stabilité juridique, réglementaire et fiscale indispensable aux acteurs privés.

→ Promouvoir l'apprentissage

La loi relative à la formation professionnelle de 2014 a renforcé le rôle de la région dans le soutien aux centres de formation des apprentis notamment, puisqu'elle collecte désormais une part plus importante de la taxe d'apprentissage et est chargée de sa redistribution.

L'UNICEM compte sur le soutien des instances régionales pour préserver la capacité d'accueil et la diversité de son offre de formation, qui permet à 500 apprentis par an de s'insérer rapidement dans le monde professionnel.

Le développement économique, la pérennité des infrastructures et des équipements, et l'amélioration de la qualité de vie sont des combats qui doivent être menés côte à côte par les collectivités régionales et les entreprises de la filière de la construction minérale pour amorcer un retour vers la croissance.

L'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM) est la fédération qui regroupe les industries extractives de minéraux (granulats, pierre naturelle, minéraux industriels, craie...), et les fabricants de divers matériaux de construction (béton prêt à l'emploi, mortier, plâtre...). Les 2 700 entreprises qu'elle fédère emploient 38 000 salariés et réalisent un chiffre d'affaires de 10,5 milliards d'euros. Avec celles des autres activités qui composent la filière des matériaux minéraux de construction (ciment, préfabrication béton, tuiles et briques), elles approvisionnent les entreprises et les artisans du bâtiment et des travaux publics, secteur qui représente plus de 1 million d'emplois, et font travailler 25 000 à 30 000 transporteurs dédiés. Pour en savoir plus : www.unicem.fr